

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-4760 / 100820
Louis Morand et Cie SA, 1920 Martigny
Atelier des distilleuses
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
22.08.2004–21.08.2007 (Renouvellement)
- 04-4769 / 109383
NagraCard S.A., 1033 Cheseaux-Lausanne
Personnalisation de cartes à puces
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H, 6 F
29.08.2004–28.08.2007 (Renouvellement)
- 04-4772 / 109159
Amedis-UE SA, 1022 Chavannes-Renens
Préparation des commandes - service clientèle
besoins spéciaux de consommation
1 H, 5 F
25.07.2004–24.07.2007 (Renouvellement/modification)
- 04-4780 / 100449
Plastag SA, 1312 Eclépens
Extrusion continue de tubes et profilés en matières synthétiques pour le génie civil
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H
25.07.2004–24.07.2007 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 04-4770 / 100578
Novartis Consumer Health SA, 1197 Prangins
Production pharmaceutique - conditionnement - flux matière - logistique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 2 F
29.08.2004–31.12.2004 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 04-4765 / 101685
Vardeco SA, 2800 Delémont
Décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
15.08.2004–14.08.2007 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 04-4750 / 101259
Baxter BioScience Manufacturing Sàrl, 2000 Neuchâtel
Secteur «environmental» et secteur aliquoteurs, laboratoire
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
13 F
01.08.2004–31.07.2007 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 04-4758 / 101259
Baxter BioScience Manufacturing Sàrl, 2000 Neuchâtel
Production d'une protéine (facteur VIII): secteur: production, building
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
140 H, 70 F
01.08.2004–31.07.2007 (Renouvellement/modification)
- 04-4773 / 100042
Ilford Imaging Switzerland GmbH, 1700 Fribourg
Finishing, Fribourg
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H, 12 F
26.06.2004–31.12.2004 (Nouveau permis)
- 04-4779 / 100046
DuPont Polymer Powders Switzerland Sàrl, 1630 Bulle
Usine 1 et Usine 2
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
24 H
02.05.2004–01.05.2007 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-4666 / 101438
Praxair Surface Technologies (Europe) SA, 1217 Meyrin
Atelier des cylindres: secteurs de sablage, revêtement plasma, rectification et finition, gravage au laser
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
23.05.2004–22.05.2007 (Renouvellement)
- Autorisation globale pour les apprentis technologues en denrées alimentaires
Entreprises formant des apprentis technologues en denrées alimentaires
Indispensable pour la formation professionnelle
Du 1^{er} août 2004 jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail sur les dispositions spéciales de protection des jeunes travailleurs

Permis de travail du dimanche et de nuit (Art. 17, 19 et 28 LTr)

- Autorisation globale pour les apprentis dans les professions de la santé et sociales
Entreprises formant des apprentis: accompagnateurs des personnes âgées, assistants en soins et santé communautaire, sage-femmes, aide soignants, infirmiers diplômés, assistants médicaux, ambulanciers, sociologues
Indispensable pour la formation professionnelle
Du 1^{er} août 2004 jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail sur les dispositions spéciales de protection des jeunes travailleurs

Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)

- 04-4677 / 109839
Odyssey Asset Management Systems SA Luxembourg, succursale de Prilly,
1008 Prilly
Help Desk
besoins spéciaux de consommation
1 H, 1 F
15.07.2004–14.07.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 04-4665 / 101438
Praxair Surface Technologies (Europe) SA, 1217 Meyrin
Gravage des cylindres d'encre pour machines d'imprimerie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
6 H
23.05.2004–22.05.2007 (Renouvellement)

**Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne
(Art. 28 LTr)**

– 04-4580 / 109228

Skyguide, Société Anonyme Suisse pour les Services de la Navigation Aérienne
civils et militaires, 1217 Meyrin

Personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47 al. 3 OLT 2).

Contrôle de la circulation aérienne à Alpnach, Bern, Dübendorf, Emmen, Genève,
Locarno, Lugano, Meiringen, Sion, Zürich

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

100 H

01.07.2004–01.04.2007 (Nouveau permis)

Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être
attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie,
3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la
présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires,
il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature
du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant
la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat
d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31,
3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

3 août 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail